

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage

**140129 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

**140130 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 octobre 2014 totalisant la somme de 93 837,93\$\$ et regroupant les chèques , 24830 à 24890 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 15 533,30\$ et regroupant les prélèvements no 659 à 671 soit approuvée.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, M. Pascal Caron, directeur général, dépose le rapport comparatif semestriel sur l'état des revenus et dépenses. Ce rapport a été transmis aux membres du conseil le 28 octobre 2014.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS FINANCIERS**

Le directeur général dépose les déclarations des intérêts financiers transmises par le maire et les conseillers (ères) aux sièges No 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

**140131 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient remboursées au fonds de roulement, à même les revenus courants du fonds général, la somme de 5,000\$ à titre de quatrième et dernier versement sur l'achat du camion Ford 2010.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2015**

M. Martin Tassé donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2015.

**140132 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 140017**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la résolution 140017 soit amendée afin de se lire comme suit :

QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires de la municipalité soient la *secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe* Mme Lynda Foisy ou en son absence le *directeur général et secrétaire-trésorier adjoint* M. Pascal Caron, et le maire, M. Ronald Provost ou en son absence M. Clément Légaré, conseiller ou M. Peter L. Venezia, conseiller. Deux signatures sont requises, une d'un élu et une d'un cadre.

ADOPTÉE

**140133 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER ET DE LA RAMPE D'ACCÈS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la rénovation de l'escalier de la salle communautaire et au reprofilage de la rampe d'accès afin de la rendre conforme aux normes; ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation d'une subvention dans le cadre de du Programme d'Initiative d'investissement local (PDEQ-III) de l'Agence de développement économique du Canada pour payer 50% des dépenses admissibles de ce projet évaluées à 77 861\$;

ATTENDU QUE ces travaux étaient prévus au Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité réalise les travaux de reconstruction de l'escalier et de la rampe d'accès à la salle communautaire ;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient appropriées de la façon suivante :

- Appropriation du fonds de roulement de 20,000\$ remboursable sur 4 ans à raison de 5,000\$ par année à compter de 2015;
- Appropriation de la subvention à recevoir dans le cadre de du Programme d'Initiative d'investissement local (PDEQ-III) de l'Agence de développement économique du Canada pour payer 50% des dépenses admissibles de ce projet pour une subvention maximum de 38,931\$;
- Appropriation du surplus affecté et s'il y a lieu du surplus libre du fonds général.

**ADOPTÉE**

**140134 TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES 2014 – RÉFECTION RANG DES VENTS**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu en 2014 la confirmation d'une subvention de 17,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier 2014/2015 ; ATTENDU QU'avec cette subvention la municipalité a effectué des travaux de réfections majeures sur le Rang des Vents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil approuve les dépenses totalisant 78 782,67\$ pour ces travaux;

QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2002-02-22**

Des copies du règlement sont mises à la disposition des contribuables présents. Le directeur général fait lecture du règlement.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2002-02-22 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-02 DE FAÇON À :**

- **AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE, L'USAGE COMMERCE DE RÉCRÉATION EXTÉRIEURE EXTENSIVE (C9), AU SEIN DE LA ZONE RP-125;**
- **AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE, L'USAGE D'ÉLEVAGE ET DE VENTE D'ANIMAUX DOMESTIQUES (A2) AU SEIN DE LA ZONE AG-31;**

ATTENDU QU' un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Brébeuf depuis le 29 août 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a adopté le 5 août 2002 sa réglementation d'urbanisme comprenant le Règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2001-02, le Règlement de zonage numéro 2002-02, le Règlement de lotissement numéro 2003-02 et le Règlement de construction numéro 2004-02 et que les certificats de conformité ont été délivrés par la MRC des Laurentides en date du 29 août 2002 et du 16 octobre 2002;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Brébeuf et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Le conseil municipal de Brébeuf décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2: La grille des spécifications intégrée au règlement de zonage numéro 2002-02 en vertu de l'article 5.4 de ce règlement, est modifiée de la façon suivante :

À la grille des spécifications des usages et normes par zone à la zone Rp-125 :

- par l'ajout de l'usage Commerce de récréation extérieure extensive (c9).

Le tout tel que montré à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3: La grille des spécifications intégrée au règlement de zonage numéro 2002-02 en vertu de l'article 5.4 de ce règlement, est modifiée de la façon suivante :

À la grille des spécifications des usages et normes par zone à la zone Ag-31 :

- par l'ajout de l'usage Élevage et vente d'animaux domestiques (a2), spécifiquement de l'hébergement intérieur;
- par l'ajout aux dispositions spéciales d'un point (8) se lisant comme suit :  
« (8) 13.5 Élevage et vente d'animaux domestiques »

Le tout tel que montré à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

maire

---

Directeur général

**140135 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2002-02-22**  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux  
SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le premier projet de règlement 2002-02-22 *Amendant le règlement de zonage 2002-02 de façon à Ajouter aux grilles de spécifications des usages et normes par zone, l'usage de commerce de récréation extérieure extensive (C9) au sein de la zone Rp-125 et l'usage d'élevage et vente d'animaux domestiques (A2) au sein de la zone Ag-31* soit et est adopté..

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENTS 2002-02-22**

ATTENDU QUE tout règlement, sous peine de nullité, doit être précédé d'un avis de motion, conformément à l'article 45 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27-1), M. Marc L'Heureux donne un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 2002-02 et ses amendements de façon à modifier la grille des spécifications des usages et normes par zone pour les zones Ag-31 et Rp-125. Les conditions prévues par la Loi étant remplies, dispense de lecture du règlement est demandée.

**140136            AUTORISATIONS TRACÉ DU SENTIER DE MOTONEIGE**

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Diable et Rouge aménage un nouveau sentier régional (TQ 3) de motoneige qui traverse la Municipalité de Brébeuf et demande l'autorisation à la municipalité de circuler sur certains chemins publics;

ATTENDU QUE le sentier proposé éloigne le sentier régional TQ 3 du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Diable et Rouge demande l'autorisation à la municipalité de maintenir une partie du tracé du sentier actuel pour donner accès aux commerces du village de Brébeuf;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE pour l'aménagement du sentier régional TQ 3 le conseil municipal autorise

- La circulation sur l'emprise du chemin Lacelle (côté sud), à partir du Rang des Collines, sur une longueur de 122 mètres;
- La circulation sur l'emprise (côté sud) du chemin du Pont Prud'Homme (incluant la traversée du pont) sur une longueur approximative de 290 mètres;

QUE pour le maintien d'un sentier local donnant accès aux commerces du village le conseil municipal autorise :

- La circulation sur le chemin du Lac Aqueduc (fermé à la circulation) jusqu'à la Route 323;
- La circulation sur la rue Doré (côté est) de la Route 323 à la rue Des Boisés sur une longueur approximative de 137 mètres;
- La circulation sur la rue Des Boisés (côté sud) de la rue Doré vers l'est sur une longueur approximative de 650 mètres;
- La circulation sur la rue Rousseau (côté sud) jusqu'au Rang des Collines, sur une longueur approximative de 265 mètres;
- La circulation sur la rue Des Loisirs (côté nord) jusqu'au Pavillon des Loisirs, sur une longueur approximative de 140 mètres

QUE cette résolution remplace et abroge les résolutions 120140, 100172, 960187 et 920167 et leurs amendements.

**ADOPTÉE**

**140137            POLITIQUE DE SOUTIEN AU HOCKEY MINEUR ET PATIN ARTISTIQUE – REMBOURSEMENTS SAISON 2014-2015**

ATTENDU QUE six contribuables de Brébeuf ont présenté une demande de remboursement pour les inscriptions 2014-2015 à l'aréna de Mont-Tremblant patin artistique et hockey mineur;

ATTENDU QUE les demandes sont conformes aux règles de la politique et que l'ensemble des remboursements totalise 700\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf rembourse aux demandeurs 50% de la cotisation supplémentaire « non-résident » qu'ils ont dû défrayer pour l'inscription de leurs enfants.

**ADOPTÉE**

**140138            CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2014/2015**

ATTENDU QUE Mme Manon Prévost présente une offre de service pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2014/2015 aux conditions suivantes :

Mme Manon Prévost s'engage à effectuer les travaux précisés et aux conditions établies au cahier de charges « Entretien et gardiennage de la patinoire et du pavillon hiver 2014/2015 » pour la somme de 8,920 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le contrat pour l'entretien et le gardiennage de la patinoire et du pavillon pour l'hiver 2014/2015 soit octroyé à Mme Manon Prévost pour la somme de 8,920\$;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette entente.

**ADOPTÉE**

### 140139 DÉFILÉ DU CARNAVAL 2015

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Brébeuf organise, dans le cadre du Carnaval, un défilé à travers les rues de la Municipalité et sur la Route 323, pour inciter les contribuables à participer aux activités de plein air qui auront lieu au Parc-En-Ciel le 13 février 2015 en soirée et le 14 février en matinée;

ATTENDU QU'un service d'ordre et de sécurité est prévu pour accompagner le défilé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le Comité des Loisirs de Brébeuf à effectuer un défilé à travers les rues de la municipalité et sur la Route 323 les 13 et 14 février 2015.

ADOPTÉE

### RAPPORT DU MAIRE

Le maire, fait rapport aux contribuables conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

### ÉTATS FINANCIERS 2013

#### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Vérifiés par M. André Charest, C.P.A.

	Budget 2013	Dépenses en date du rapport	Prévision des revenus - incluant financ.	Affectation des surplus	Résultats
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 084 499 \$</b>	<b>1 332 295 \$</b>	<b>(1 348 512) \$</b>	<b>(61 597) \$</b>	<b>(77 813) \$</b>
<b>ORDURES</b>	108 731 \$	112 985 \$	(127 527) \$	(1 079) \$	(15 621) \$
<b>ENTRETIEN AQUEDUC</b>	88 533 \$	393 866 \$	(370 279) \$	(30 408) \$	(6 822) \$
<b>ENTRETIEN ÉGOUTS</b>	21 395 \$	17 528 \$	(18 530) \$	(2 795) \$	(3 797) \$
<b>FINANCEMENT AQUEDUC</b>	53 200 \$	51 889 \$	(53 280) \$	- \$	(1 391) \$
<b>FINANCEMENT ÉGOUTS</b>	7 802 \$	7 793 \$	(7 860) \$	- \$	(67) \$
<b>TOTAL TOUS LES FONDS</b>	<b>1 364 160 \$</b>	<b>1 916 356 \$</b>	<b>(1 925 988) \$</b>	<b>(95 879) \$</b>	<b>(105 511) \$</b>

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Nous avons adopté en décembre 2013 un Programme triennal d'immobilisations dans lequel étaient prévus pour 2014 les travaux suivants :

#### A TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Réfection du Rang des Vents (partiel) – Pulvérisation, ponceaux, dynamitage, rechargement  
Coût estimé 86,415\$ **Réalisé : 78 783\$**

Travaux ajoutés en cours d'années

Chargement de gravier section Montée Laurence - **Réalisé : 7 363 \$**

Financement des projets :

Appropriation du fonds voirie : 69 146 \$

Subvention PAARRM : 17 000 \$

#### B RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Coût estimé 50,000\$

Projet en cours de réalisation

**Estimé révisé avant ouverture des soumissions : 77 862\$**

Financement du projet:

Subvention du Gouvernement fédéral dans le cadre du programme Initiative d'investissement local de Développement économique Canada – 38 931\$

Fonds de roulement 20 000\$ remboursable sur 4 ans – 5 000\$ par année

Appropriation du surplus 18 000\$

Taxes foncières 931\$

#### C ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE

Coût estimé : 16 000\$ **Réalisé :13 955\$**

Financement du projet :

3 489\$ Fonds Aqueduc

10 000\$ Emprunt au fonds de roulement remboursement 4 ans – 2 500\$ par année

465 \$ Revenus de taxation annuels

**D ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR**

Coût estimé 4,150\$ Réalisé : 4 147\$

Financement du projet

4,147\$ Appropriation du surplus

**E ABREUVOIRS PLAGE ET PARC, PANNEAU ET AMÉNAG. PLAGE ET SIGNALISATION VÉLO**

Coût estimé 5,500\$ Travaux reportés à 2015

Financement du projet

5,500\$ Appropriation du fonds Parcs et Terrains de Jeux

**F AMÉNAGEMENTS BUREAU MUNICIPAL – PROJET 2013 RÉALISÉ EN JANVIER 2014**

Coût estimé 14 134\$ – Réalisé: 10 764 \$

Financement du projet

Appropriation du surplus :10 764 \$

**PROJETS AJOUTÉS EN COURS D'ANNÉE****ÉCLAIRAGE DE RUE SUR LA RUE DES BOISÉS****Estimé des coûts : 800 \$ - En cours de réalisation**

Financement du Projet : 800 \$ taxes foncières

**ACQUISITION ET INSTALLATION ANTENNE FILAU****Réalisé : 11 757\$**

Financement du Projet :

Subvention FILAU – 3 880\$

Taxes foncières – 7 877\$

**Principales autres réalisations 2014**

- Revitalisation du noyau villageois – consultation des commerçants – adhésion à la Chambre de Commerce du Grand Mont-Tremblant – autorisation temporaire implantation d'un marché aux puces saisonnier au cœur du village – Installation d'oriflammes représentatives de l'identité agricole locale
- Dynamisation de la zone agricole – consultation des producteurs agricoles - Adhésion au projet de Banque de Terres
- Vente du lot 4 108 174
- Acquisition de paniers à rebuts recyclables pour les parcs municipaux
- Association à la Municipalité d'Amherst pour le projet d'agrandissement du gymnase de l'École le Carrefour
- Mise sur pied d'un service d'Aide aux devoirs pour les élèves de niveaux 6<sup>e</sup> année, secondaire I et II
- Remise des Bourses Persévérance et réussite éducative 2013-2014 – 8 boursiers
- Maintien des Politiques de soutien pour le soccer récréatif et compétitif et pour le hockey et le patin artistique
- Participation à un projet d'une ressource partagée en loisirs avec les municipalités voisines – mise en place prévue pour 2015
- Appui à Agir pour la Diable – Projet de parc au Pont Prud'homme
- Insectes piqueurs

**PRÉVISIONS DES RÉSULTATS 2014****LE TABLEAU EST MIS À JOUR LE 27 OCTOBRE**

	Budget 2014	Dépenses en date du rapport	Prévision au 31/12/14	Prévision des revenus - incluant financ.	Affectation des surplus	Prévision des résultats
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 037 675 \$</b>	<b>961 264 \$</b>	<b>1 123 939 \$</b>	<b>(1 048 841) \$</b>	<b>(93 359) \$</b>	<b>(18 262) \$</b>
<b>ORDURES</b>	122 151 \$	98 409 \$	128 990 \$	(112 454) \$	(8 941) \$	7 595 \$
<b>ENTRETIEN AQUEDUC</b>	89 107 \$	58 570 \$	85 798 \$	(78 880) \$	(8 196) \$	(1 278) \$
<b>ENTRETIEN ÉGOITS</b>	22 032 \$	12 625 \$	21 890 \$	(17 202) \$	(3 632) \$	1 056 \$
<b>FINANCEMENT AQUEDUC</b>	60 196 \$	30 991 \$	60 195 \$	(59 907) \$	- \$	288 \$
<b>FINANCEMENT ÉGOITS</b>	7 881 \$	6 187 \$	7 881 \$	(7 672) \$	- \$	209 \$
<b>TOTAL TOUS LES FONDS</b>	<b>1 339 042 \$</b>	<b>1 168 046 \$</b>	<b>1 428 693 \$</b>	<b>(1 324 956) \$</b>	<b>(114 128) \$</b>	<b>(10 391) \$</b>

**Conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, le maire présente la rémunération annuelle attribuée aux membres du conseil municipal pour l'année 2014 :**

La rémunération du maire est de 16 450 \$

La rémunération de chaque conseiller est de 3 116 \$

Une allocation de dépenses au montant de 8 225 \$ pour le maire et de 1 558 \$ pour chaque conseiller est ajoutée à la rémunération.

Outre cette rémunération, le maire reçoit à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides, une rémunération de 1 597\$ et une allocation de 799 \$.

**Le maire informe les contribuables présents que la liste des contrats de plus de 25,000\$ ou de plus de 2,000\$ lorsqu'ils totalisent avec un même contractant 25,000\$ et plus dans l'année (du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014) est déposée au bureau de la municipalité pour consultation.**

Excavation R.B. Gauthier inc.	Déneigement et sablage chemins	109,681
Excavation R.B. Gauthier inc.	Travaux ponceaux Rg des Vents	13,010
<b>Total Excavation R.B. Gauthier inc.</b>		<b>122,691</b>
Excavation Miller 2014	Pierre et gravier Montée Laurence	8,163
Excavation Miller 2014	Gravier Rang des Vents	41,253
<b>Total Excavation Miller 2014</b>		<b>49,416</b>
<b>Desjardins Sécurité financière</b>	Assurances collectives	<b>27,494</b>
<b>Municipalité d'Amherst</b>	Cueillette et disposition des ordures et des recyclables	<b>61,890</b>
<b>Ville de Mont-Tremblant</b>	Entente intermunicipale incendie et interventions	<b>62,682</b>

#### **140140 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Peter L. Venezia propose la levée de la séance.

**ADOPTÉE**

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général